



Compte rendu des CAP n°1 (inspecteurs) et n° 2 (contrôleurs) du 4 novembre 2014

Siégeaient pour la CGT : *Jean-Pierre Combelles, Cécile Guillaumard, Jean-François Dichamp et Régine Julliot-Veyrière (contrôleurs), Fabrice Bourgeois et Monique Reynaud (inspecteurs).*

Ordre du jour

- Liste d'aptitude de C en B et de B en A

Les élus des 2 CAP ont lu la même déclaration liminaire :

Madame la Présidente,

Vous n'êtes pas sans ignorer que la CGT effectue actuellement des visites de postes.

Les collègues que nous rencontrons dans les postes et services nous disent, au mieux leur désarroi, au pire leur colère, face à l'évolution de notre administration, leur impression de ne plus savoir où on va et quel est notre avenir à moyen terme, voire à court terme.

Dans ce cadre d'augmentation constante des charges de travail et d'absence de visibilité pour leur avenir et celui de leurs missions, les agents nous disent aussi leur impression de manque total de soutien et de reconnaissance de la part de la direction et des politiques. Le point d'indice est gelé depuis juillet 2010, le plan de qualification ministériel se réduit comme peau de chagrin... La liste d'aptitude, qui a vu les volumes de promotion diminuer fortement ces dernières années (comme les tableaux d'avancement), en est la démonstration.

Le blocage des rémunérations et les destructions massives d'emplois continuent. Quel que soit le gouvernement, notre administration reste sur l'autel des sacrifices au nom de l'austérité et de l'exemplarité. Bercy beaucoup, on n'en peut plus !

Bref pour résumer le moral des troupes est en berne, et si quelqu'un l'ignore encore dans ce département nous ne pouvons que lui conseiller la lecture du dernier « Parlons En » : Avis de tempête sur le baromètre social de la DGFIP !

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Alors, par besoin de reconnaissance, pour conforter leur pouvoir d'achat, surmonter les difficultés financières du quotidien et améliorer leur futur niveau de pension, les collègues postulent aux listes d'aptitude et passent des concours. Mais entre des concours professionnels ultra-sélectifs et une liste d'aptitude où l'arbitraire sera toujours présent, qui plus est avec un taux minimal de sélectionnés, la CGT continue d'affirmer la nécessité de réformer ce mode de promotion interne.

Vous connaissez la position tenue par la CGT depuis des années. Elle revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire. C'est pourquoi nous luttons pour le remplacement de la liste d'aptitude par un VERITABLE examen professionnel, donc sans quotas d'admission, et portant sur les compétences réelles du candidat.

Dans le cadre de la CAPL de ce jour et de cet exercice qui s'impose à nous, les élus CGT entendent agir afin d'assurer l'équité dans le traitement des dossiers en veillant à la transparence.

Cette sélection repose essentiellement sur une évaluation-notation totalement déconnectée de la valeur réelle des agents. La rédaction des appréciations et du tableau synoptique est très variable d'un évaluateur à l'autre. Or, cette évaluation avec ces appréciations est l'élément essentiel qui permet de sélectionner les postulants...

A noter aussi que la "bonne" volonté des chefs de service de promouvoir leurs agents est aussi un élément primordial !

Dans ce cadre, la CGT revendique :

- l'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés "excellent" comme c'est le cas actuellement. Le minimum de transparence et d'objectivité voudrait qu'un rapport soit rédigé pour chaque candidat afin que les dossiers puissent être examinés sur les mêmes bases.

- l'abandon du système des potentialités, qui limite la défense des agents en CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux. Serons-nous entendus ?

Quoi qu'il en soit la démarche de la CGT s'est toujours construite autour de l'élaboration de propositions alternatives, de luttes, et enfin de négociations. C'est bien dans cet ordre que la démarche syndicale est la meilleure garantie contre la multitude d'attaques dont nous sommes victimes et offre les plus grandes possibilités de remporter de nouvelles avancées sociales. C'est pourquoi Madame la Présidente, le 4 décembre prochain : **votez CGT !**

Rappel de procédure :

C'est l'administration et elle seule qui classe les agents. La CAP ne discute ni ne vote sur ce classement au sein des 3 catégories (« excellents », « très bons », « à revoir »)

A l'ouverture des travaux de la CAP Locale, l'administration propose directement une liste d'agents classés "excellents" : il n'y a pas de débat sur ces dossiers.

Tout l'enjeu de l'intervention des élu-es CGT pendant la CAP Locale consiste à faire reclasser les dossiers des candidats -les "à revoir" et les "très bon"-, au mieux en "excellent», sinon en "très bon".

Nous inscrivons la défense des dossiers individuels dans le cadre revendicatif collectif de la CGT.

Nous refusons toute approche "comportementaliste" et toute comparaison entre 2 dossiers. Nous ne sommes pas un jury, nous sommes des élus du personnel.

Les élu(e)s et expert(e)s de la CGT sont issus des 2 filières et connaissent les métiers des Impôts ou du Trésor ; c'est un véritable atout pour la défense des dossiers, selon l'origine statutaire de l'agent.

Liste d'aptitude de C en B :

Cette année, 7 candidats postulaient :

- 2 ont été classés "excellent"
- 2 "très bon"
- 3 "à revoir"

La direction nous a indiqué des **potentialités de 2 promotions** avec la possibilité d'inscrire 3 agents.

Malgré nos multiples interventions, nous n'avons pu faire changer le classement d'aucun agent.

En effet, la direction considère que l'ensemble des dossiers présentés n'est pas au niveau attendu (sic!)

A noter également (on ne rigole pas !) que notre direction veille attentivement au bien-être des collègues de ce département puisqu'elle cherche à éviter que certains d'entre-eux soient "malheureux" en devenant de mauvais cadres B ! On a les arguments qu'on peut...

Pour ces raisons, la direction n'a pas voulu modifier son classement pré-établi. Sans évolution des dossiers, elle n'exclut pas, l'année prochaine, de ne classer personne en "excellent".

Les élus CGT ont voté contre la liste proposée par la direction.

Commentaires de la CGT

Sur le vote : nous tenons à préciser que ce vote n'est nullement dirigé contre les agents proposés, qui de notre point de vue, méritent pleinement cette reconnaissance, mais il exprime :

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

1. la priorité que nous voulons voir accorder aux concours et examens professionnels, les promotions hors concours et examens devant être l'exception.
2. notre refus des critères imprécis et subjectifs des choix de l'administration.
3. notre condamnation de la concurrence artificielle créée par le contingent manifestement insuffisant imposé par l'administration.
4. notre sentiment que bien d'autres candidats que ceux retenus ont largement les capacités à accéder au grade supérieur, y compris ceux dont la situation personnelle ne permet pas la mobilité et qui ne peuvent même pas postuler !

Liste d'aptitude de B en A :

3 listes également :

- 3 agents classés "excellent"
- 2 "très bon"
- 2 "à revoir"

Cette année, **le département du Lot bénéficie d'une potentialité** pour la promotion de B en A.

Malgré nos nombreuses interventions nous n'avons réussi à faire remonter **qu'un seul dossier** initialement classé "à revoir" dans la catégorie "très bon".

Commentaires

Contrairement aux agents de catégorie C, la direction a reconnu la très grande qualité de l'ensemble des candidats à la liste d'aptitude.

La direction a enfin décidé d'appliquer les instructions nationales qui supprimaient le critère de l'âge. Ainsi, un dossier que nous avons défendu de nombreuses fois a enfin pu accéder au rang d'excellent.

Néanmoins tous les collègues n'ayant pas obtenu satisfaction les élus CGT restent insatisfaits de la liste proposée.



Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr